

Mohammed Bedjaoui,
arbitre,

Paris le 28 novembre 2005

A Monsieur Robert Dañino
Secrétaire général du CIRDI,

Objet: Victor Pey Casado c. République du Chili.
Affaire CIRDI n° ARB/98.

Monsieur le Secrétaire général,

Je viens de prendre connaissance du document des Avocats de la Partie défenderesse du 8 novembre (que la Secrétaire du Tribunal arbitral m'avait fait parvenir par DHL).

Laissant de côté les appréciations déplacées et déplorablement agressives de ces avocats à mon égard, auxquels je ne répondrai pas, je voudrais seulement signaler à vous-même et à vos collaborateurs que le seul argument que ces avocats ont trouvé, (à savoir une prétendue incompatibilité entre la fonction ministérielle et la fonction d'arbitre selon leur interprétation du droit algérien que je connais mieux qu'eux), est absolument faux : ces avocats se fondent sur le Statut général de la « fonction publique » qui est applicable aux fonctionnaires et non pas aux hommes politiques et aux membres du Gouvernement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma considération la meilleure.

